

CONFORTEMENT DES CENTRALITES ET REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES

Monographies communales :
ARLES



INTRODUCTION

Quinze communes à la loupe

Alpes de Haute

Provence
Castellane
Manosque

Alpes-Maritimes

Valbonne
Grasse

Hautes Alpes

Gap

Bouches-du-Rhône

Arles
La Ciotat
Salon-de-Provence
Septèmes-les-Vallons
Tarascon

Var

Brignoles
La Valette-du-Var
Draguignan

Vaucluse

Orange
Pernes-les-Fontaines

Dans le cadre des travaux du SRADDET, la Région a souhaité mieux connaître les situations et dynamiques de ses territoires, souvent structurés autour ou composés de villes petites et moyennes. Ce regard renouvelé sur les espaces régionaux s'est construit en collaboration avec le réseau des agences d'urbanisme régional. Il s'est composé autour de trois démarches complémentaires, chacune construite à des échelles différentes.

- Une observation du positionnement de 20 EPCI régionaux par rapport à des intercommunalités équivalentes dans le Grand Sud.
- Une caractérisation de l'espace des périurbains régionaux, en marge interne ou externe et hors des métropoles.
- Un diagnostic des processus en cours dans 100 villes moyennes et leur centre ancien.

Cette dernière démarche sur les centres a été entamée dès 2015. Elle s'est concrétisée par un atlas de 100 centres et une synthèse des enjeux répertoriés par ce travail d'atlas. Elle s'est poursuivie en 2017 par une analyse plus poussée et partagée d'une quinzaine de centres illustrant la diversité des situations régionales. Basé sur une analyse documentaire poussée et des entretiens approfondis auprès d'acteurs locaux, techniciens et élus, ce travail a eu pour objectifs de :

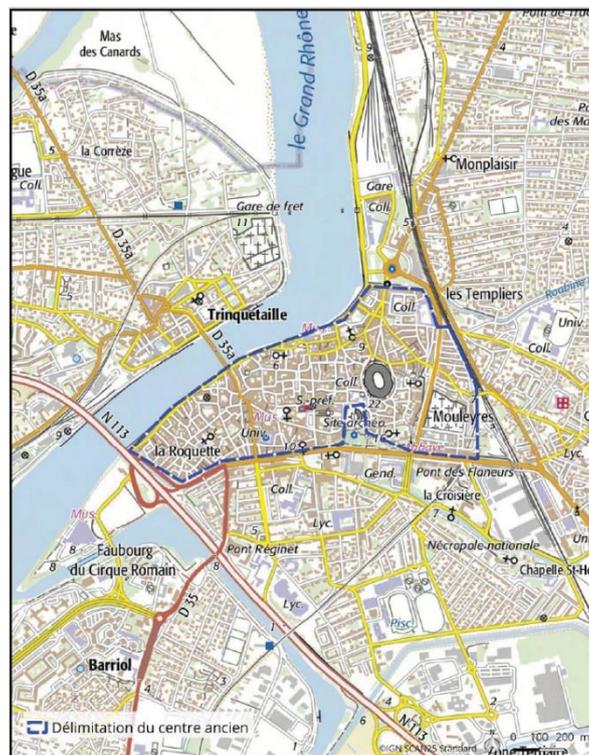
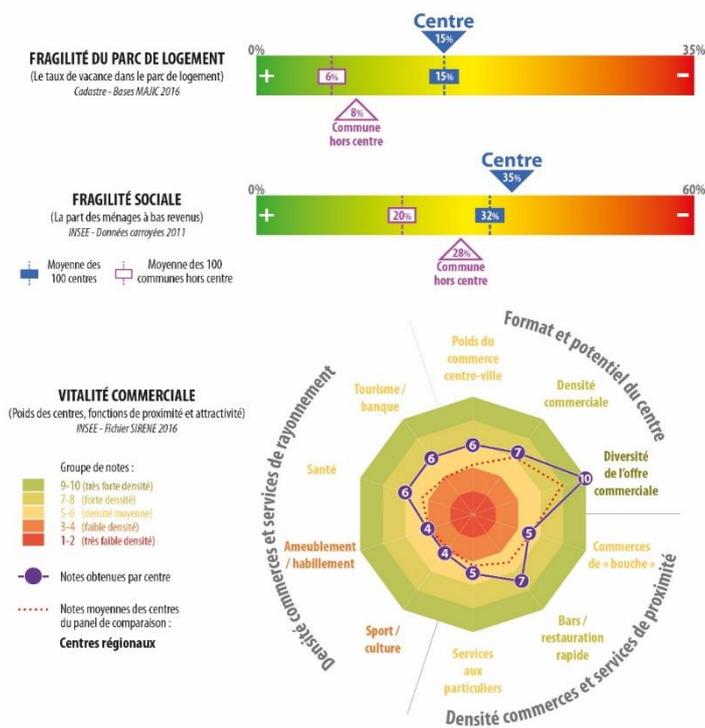
- faire émerger une vision locale des enjeux liés au centre-ville, sa situation et son évolution
- avoir un retour sur les initiatives publiques et privées menées sur ces centres
- connaître les projets en cours de réalisation ou de définition sur ces centres à l'heure où au niveau national, de nouveaux dispositifs se mettent en place pour agir pour les cœurs de ville.

Au-delà des constats quantitatifs, les 15 monographies permettent d'éclairer la mise en mouvement des territoires, dans toutes les diversités de situation et de dispositifs et acteurs mobilisés.

Arles

Monographie d'un centre-ville

1. LES DONNEES CLEFS DE L'ATLAS



Portrait social / Logement	Population	Part des ménages à bas revenus	Logements vacants	Total logements	Taux de vacance
Centre	7 100	35,5%	865	5 777	15,0%
Hors centre	47 336	28,3%	2 034	26 864	7,6%
Total Commune	54 438	29,5%	2 899	32 641	8,9%

sources : INSEE-données carroyées 2010 et fichiers MAJIC 2016

Commerce	Densité de commerces par type d'activités							Indicateurs commerce		
	Commerces et services de proximité			Commerces et services de rayonnement				Densité globale	Diversité	Poids du commerce de centre-ville dans la commune
	Commerce de bouche	Bars, restauration rapide	Services aux particuliers	Sport, culture	Ameubl., Habillement	Santé	Tourisme, banque			
Centre	8,3	14,1	11,0	6,1	20,4	23,4	32,7	82,1	90,7%	44,1%
Total centres	7,7	8,6	9,7	8,6	22,7	20,2	21,5	65,8	60,9%	36,9%

source : INSEE-SIRENE 2016

2. POSITIONNEMENT GLOBAL DU CENTRE ET HISTORIQUE DES ACTIONS

Inscrite sur la **liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1981**, Arles est la ville qui compte le plus de monuments romains après Rome, notamment dû à la présence de vestiges importants et de *monuments antiques d'époque gallo-romaine*.

Le centre-ville d'Arles est concerné par un **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)** d'une superficie de 53 ha dont le **périmètre a été approuvé en 1993**. **L'extension du secteur sauvegardé** à 92 ha couvrant l'ensemble du centre historique a été validée par décision de la Commission nationale des secteurs sauvegardés du 15 novembre 2007 et par décret préfectoral du 28 août 2008. Ce PSMV vise à *conserver et mettre en valeur* le cadre urbain et le patrimoine romain remarquable, identité bâtie, ceci en harmonie avec les impératifs de la vie moderne et économique de la ville. Il permet d'aménager et de transformer l'espace tout en respectant les éléments architecturaux du bâti ancien et l'espace public pour un centre ancien de qualité.

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) est dotée **depuis 2008 d'un Programme local de l'habitat (PLH)**. Une de ses principales orientations axée sur la *valorisation et la requalification du parc de logements existants*, concerne tout particulièrement les centres anciens et les quartiers d'habitat social. Le PLH vise à redonner une attractivité résidentielle aux quartiers cumulant le plus de difficultés, par la mise en œuvre d'actions opérationnelles : aide financière pour la requalification du parc social, requalification des logements en partenariat avec les bailleurs, réhabilitation dans la convention de délégation des aides à la pierre, interventions sur les espaces publics (résidentialisation). Depuis 2008, le PLH a soutenu la réhabilitation de plus de 1.100 logements du parc social public (31 % du total). Aujourd'hui, un **deuxième PLH est en cours d'élaboration**. Au-delà des objectifs déjà présents dans le premier plan concernant la requalification du parc existant, les enjeux et orientations stratégiques à l'horizon de 2022 portent sur plusieurs thèmes : *relance du dynamisme économique comme vecteur d'attractivité du territoire*, réponse à la *diversité des besoins et des publics spécifiques*, qualité urbaine et architecturale des opérations tant dans l'ancien que dans le neuf.

Par ailleurs, une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée en février 2010** sur les centres anciens d'Arles, Boulbon, Saint-Martin-de-Crau et Saint-Pierre-de-Mézoargues. De son côté, Tarascon avait lancé fin 2009 une OPAH renouvellement urbain dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à Marseille Aménagement. Avec l'entrée en vigueur de la réforme des aides de l'ANAH en 2011, les élus d'ACCM ont décidé, en accord avec la commune de Tarascon, de mettre fin à ces deux dispositifs et de lancer une nouvelle opération nommée « **OPAH de l'agglo** » **en avril 2013** à l'échelle communautaire cette fois-ci. Grâce au soutien de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil général des Bouches-du-Rhône et des communes membres, l'ACCM confirme son engagement pour *développer l'offre d'habitat* sur le territoire et *améliorer les conditions de vie* des habitants.

En 2012, l'ACCM a élaboré d'autres dispositifs comme le **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** afin de *revitaliser le*

commerce de proximité. Celui-ci est cofinancé par l'État, en partenariat avec les communes, les chambres de commerce et d'artisanat et les associations de commerçants. Le FISAC aujourd'hui opérationnel, concerne uniquement les quartiers du Trébon, Barriol et Griffeuille. Deux autres dispositifs, le FISAC « villages et quartiers » ainsi que le FISAC « secteur sauvegardé » d'Arles, bientôt opérationnels, seront présentés aux acteurs économiques concernés. Un autre volet de ce dispositif concerne les actions individuelles, appelées « **Aides directes aux entreprises** ». Ce sont des subventions cofinancées par l'État et ACCM pour *aider les entreprises à financer des investissements* destinés à améliorer leur outil de production, rénover leur façade commerciale, mettre en accessibilité ou sécuriser leur commerce, etc.

Le **Plan local d'urbanisme (PLU) d'Arles, adopté en conseil municipal en 2007**, concerne l'ensemble de la commune sauf le secteur sauvegardé. Dans le PLU, l'objectif est d'inscrire le PSMV dans le projet urbain. La réglementation d'urbanisme du secteur sauvegardé doit donner la priorité à la préservation et à la mise en valeur des richesses patrimoniales sans pour autant constituer un droit d'exception indifférent aux besoins du reste du territoire urbain. Le PLU n'a donc pas de vocation à s'immiscer dans la gestion du secteur sous contrôle du PSMV mais se doit de *créer les conditions favorables au bon développement de la vieille ville dans les abords plus ou moins immédiats*. Cette « zone-tampon » entre ville héritée et ville récente, doit concilier mise en valeur du patrimoine bâti, renouvellement urbain et apport en équipements, commerces et services permettant à la fois d'attirer les populations périphériques et de desservir les populations du cœur de ville. Une des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la reconquête urbaine des axes marquant l'entrée de ville en boulevards urbains (l'avenue Stalingrad reliant Arles Nord au centre-ville), pour concilier les différentes modes de circulations et pour développer des commerces et services sur ces axes, support de liaisons inter-quartiers.

Le périmètre du **schéma de cohérence territoriale (arrêté en février 2017)** du Pays d'Arles est composé de 29 communes réparties en trois EPCI dont l'ACCM. Le développement du territoire souhaité par les élus s'appuie sur l'idée d'un *territoire d'équilibre et de conciliation entre développement économique, vitalité démographique, préservation de l'environnement et du cadre de vie*. L'objectif phare du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) concernant les centres-villes est le maintien de la mixité des fonctions, offrant aux habitants un cadre de vie fondé sur la proximité, tout en limitant certains motifs de déplacement. Le renforcement de la centralité commerciale urbaine en lien avec la revitalisation du centre-ville est donc l'un des axes majeurs.

2.1 | Thème socio-démographie

19% de la population habite en centre-ville d'Arles selon l'INSEE en 2011. Malgré un poids démographique important, ce secteur souffre d'un **manque de dynamisme**. En effet, fort attractif entre 1999 et 2006, le centre-ville d'Arles voit sa population partir vers les quartiers périphériques.

Le centre historique regroupe 26% des ménages d'une personne de la commune, composés notamment d'étudiants ou de jeunes décohabitants (18-24 ans) cherchant à se loger dans de petits logements abordables, mais également des personnes âgées (55-79 ans) ayant des besoins spécifiques (vie

sociale, mobilité réduite...). Le centre-ville concentre une part élevée de couples sans enfants en quête des petits logements en début de parcours résidentiel. A travers des *opérations d'amélioration de l'habitat*, la ville propose des logements de qualité supérieure pour capter des populations à plus fort pouvoir d'achat et des ménages avec enfants. Le centre-ville d'Arles ne fait pas parti des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

2.2 | Thème habitat et logement

Une partie des résidences principales en centre-ville d'Arles ont été construites dans les années 50, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Les copropriétés constituent un segment important de l'offre immobilière du centre-ville. Certaines d'entre elles présentent des situations de fragilité et de déqualification potentielle selon l'ANAH. Un des enjeux du PLH est de *requalifier des petites copropriétés anciennes* dans les centres-villes. Une diminution des résidences principales observée sur ce quartier s'explique par une hausse de la vacance des petits appartements et la transformation d'une partie du parc de logement en location saisonnière ou résidence secondaire. Le PLH souhaite renforcer des outils de mobilisation des logements vacants plus incitatifs tels que la *taxe sur des logements vacants, les Opérations de Restauration Immobilière (ORI)* sur des immeubles dégradés ciblés. On note aussi une fragilisation du marché locatif en centre ancien et le départ de la clientèle la plus solvable, des jeunes actifs, sur les opérations immobilières récentes qui offrent des prestations supérieures en périphérie immédiate. Un parc potentiellement indigne est concentré sur le centre ancien et touche surtout les logements locatifs privés construits avant 1945. Des *dispositifs de lutte contre l'habitat indigne* ont été mis en place mais peu de mesures coercitives ont été engagées. La mise en œuvre récente d'un pôle communal de lutte contre l'habitat indigne constitue une étape essentielle pour un traitement efficace et opérationnel des situations d'indignité signalées. Sur le centre ancien d'Arles, ont également été identifiés des secteurs déqualifiés nécessitant des outils opérationnels, en complément des études de faisabilité complètes portant sur les aspects sociaux, patrimoniaux, urbains et économiques. Depuis 1984 plusieurs *Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat* ont été menées par la ville puis par la communauté d'agglomération. En parallèle, le classement en secteur sauvegardé du centre ancien d'Arles a favorisé la réalisation d'opérations de restauration d'immeubles classés, dans le cadre du dispositif de défiscalisation Loi Malraux. Ces dispositifs ont permis la **réhabilitation de nombreux logements** mais tendent à s'essouffler. En outre, le contexte économique difficile et l'instabilité des dispositifs financiers (évolution constante des priorités et du règlement des aides ANAH) et fiscaux ont pour conséquence directe une moindre mobilisation des bailleurs et des investisseurs privés. Par ailleurs, le centre historique fait l'objet de dispositifs de protection patrimoniale induisant des prescriptions particulières, et donc des freins à lever dans le cadre des diverses opérations de réhabilitation des logements.

2.3 | Thème commerce et activités

Le centre-ville d'Arles présente un bon niveau d'offre en commerces de proximité. Son marché forain, le plus grand en Provence, est un élément du patrimoine mais aussi une véritable offre commerciale qui vient renforcer l'appareil commercial du centre-ville. Toutefois, celui-ci est fortement

conurrencé par les zones commerciales périphériques (Fourchon et Montmajour), mais aussi par une forte évasion commerciale vers Nîmes principalement. Le centre ancien d'Arles ne représente que 14% du chiffre d'affaires de la ville (contre 54% pour la zone de Fourchon). Le PLU d'Arles prévoit de *soutenir et de protéger les petits commerces alimentaires, notamment les métiers de bouche du centre-ville* contre la spéculation immobilière et les changements de destination, afin de maintenir l'urbanité et la proximité dans ce secteur. Aujourd'hui, certains pieds d'immeuble ne sont pas occupés à cause notamment des prix des loyers trop élevés. Il est donc difficile pour les commerçants d'avoir une activité pérenne et rentable sur l'année, difficultés amplifiées par la forte saisonnalité touristique. La priorité pour la commune est donc de mettre en place un outil d'intervention et de régulation publique pour les commerces. Via le *droit de préemption commercial*, en régulant les loyers, l'objectif est de faire revenir des commerçants mais aussi des artisans et des métiers d'art dans le centre. En 2012, le *Fonds d'Intervention pour le Service, l'Artisanat et le Commerce* a injecté 5 millions d'euros d'aide pour revitaliser les petits commerces (soit en moyenne 20.000 à 30.000€ d'aides directes par commerçant). L'instauration d'un stationnement payant dans le centre a aussi contribué à améliorer la situation des commerces en favorisant la rotation.

2.4 | Thème accessibilité, transports et déplacement

Le *projet de contournement autoroutier de la ville d'Arles* à l'horizon 2025 devrait permettre le désengorgement de la N113 dans sa traversée du centre-ville et effacer la coupure urbaine en plein centre. Cela constitue une opportunité de repenser la ville au sud du centre ancien, d'animer les « vides » de la voie urbaine autour du bassin et du canal, et de valoriser les éléments patrimoniaux relégués au rang de « friches ». En articulation avec LUMA, les 12 ha d'anciennes friches sur la rive Ouest vont être réhabilités et dédiés à l'économie créative et culturelle. La requalification de la N113 devrait s'intégrer dans le processus de réaménagement de la ville et favoriser le développement de l'offre de transports publics. Elle constitue aussi une opportunité pour la ville de *repenser l'espace de stationnement et d'accès au centre-ville et ses quartiers*. En termes de stationnement, les problèmes se posent principalement aux abords des pôles générateurs de déplacements, notamment ceux du centre où se concentrent un nombre important d'emplois, de services et d'équipements structurants ainsi que des sites touristiques. Pour répondre à ces besoins, la commune d'Arles a mis en place un certain nombre de parkings publics, dont le principal est celui des Lices, toujours en sur-occupation. Ce qui met en évidence les problèmes pénalisant le bon fonctionnement du centre-ville : la saturation par l'automobile, la difficulté pour trouver une place pour se garer et une augmentation du stationnement illicite. L'objectif du PLU est d'améliorer l'offre de stationnement dans le secteur sauvegardé en proposant des tarifs adaptés aux résidents pour les parkings en ouvrage, en dissuadant le stationnement pendulaire et en évitant le parking de surface. Le stationnement à proximité des sites touristiques est également un enjeu considérable. Un objectif de pacification du centre-ville d'Arles est annoncé dans le *Plan global de déplacement de la ville*. Au sein du centre historique, la priorité est dédiée aux modes de déplacement doux, notamment pour le cheminement piétonnier qui contribue au développement des circuits touristico-culturels et à la dynamisation des commerces du centre-ville. De même, l'aménagement

cyclable développe un réel potentiel touristique du territoire (une boucle relie le centre d'Arles au hameau Saliers).

2.5 | Thème urbanité, qualité de vie et espaces publics

La mise en valeur des espaces publics au sein du secteur sauvegardé est rédigée dans le **PSMV** avec des règles strictes. Le PLU quant à lui, veille à la qualité urbaine et la cohérence des zones d'interface, situées entre le secteur sauvegardé et les quartiers proches. Il doit aussi préserver et valoriser les perspectives de vue sur le centre ancien et les bords du Rhône.

2.6 | Thème équipements

Hormis les équipements culturels et éducatifs, la plupart des équipements publics se situent au-delà de la limite des remparts et sont accessibles depuis le centre ancien. Ce thème est peu abordé par les documents d'urbanisme et les dispositifs étudiés. Dans les orientations du PLU, la mairie d'Arles affiche son engagement dans une démarche de « ville numérique » en développant *l'accès au numérique* dans les structures culturelles et de loisirs du territoire communal (retransmissions de spectacles, accès numériques aux musées, reconstitutions 3D sur site des monuments antiques) mais aussi l'accès numérique à des services administratifs de la vie quotidienne (état civil, inscription aux transports scolaires).

2.7 | Thème dynamiques touristiques

Arles bénéficie d'un patrimoine architectural de premier ordre mais parfois vétuste dont la réhabilitation et la mise en valeur est un enjeu permanent pour la ville. A ce titre, le secteur sauvegardé ainsi que les OPAH sont des outils nécessaires dont l'efficacité reste à améliorer. En complément du patrimoine et du logement, un travail d'amélioration de la qualité des espaces publics est en cours, dédiés aux circuits culturels et touristiques par des cheminements piétons adaptés. Alors que la saison touristique d'Arles s'étend de fin mars à fin septembre, l'ambition affichée est de rendre le centre-ville vivant et dynamique, ce qui pose la question de la *gestion de la saison creuse*. Plusieurs actions sont envisagées à destination du court séjour, notamment avec la *création d'évènements culturels hors saison* (cf. Festival des Suds) et un partenariat à approfondir avec la fondation LUMA. Ces actions permettront de pérenniser certaines activités commerciales qui font aujourd'hui appel à une main d'œuvre saisonnière. La collaboration avec LUMA devrait être un potentiel de création d'emplois de services (concierge, entretien, visite, etc.). En termes d'hébergement dédié au tourisme, depuis deux ans le phénomène Airbnb a littéralement explosé à Arles au point de concurrencer le marché locatif privé. Outre la taxe de séjour, la commune réfléchit à une taxe spécifique pour ce type de location saisonnière. De même, les résidences secondaires sont très nombreuses dans certains quartiers. Par concurrence avec les locations touristiques, les travailleurs saisonniers trouvent difficilement un logement lorsque celui-ci ne leur est pas proposé par les employeurs. La mise en place de structures telles qu'une maison des travailleurs saisonniers pourrait faire office de liaison entre les propriétaires bailleurs et les saisonniers afin de trouver des solutions d'hébergement.

SYNTHESE ET ENJEUX pour le centre d'ARLES :

Bénéficiant d'une très forte **notoriété touristique** doublée d'une grande richesse patrimoniale, le centre d'Arles présente un niveau de fragilisation plutôt faible. Malgré tout, des difficultés subsistent : **paupérisation** de la population, forte dépendance touristique et difficulté à « faire vivre » le centre durant la période « creuse », coût d'entretien du patrimoine arlésien... autant de défis à relever pour le centre d'Arles.

Comment allonger la saison touristique et limiter les phénomènes de concurrence ?

L'ambition affichée pour Arles est de tendre vers un **centre-ville vivant, animé et dynamique** où puissent se croiser des personnes qui y habitent, qui y travaillent et qui y consomment toute l'année. La concentration des « flux » touristiques sur une période assez courte est donc problématique : concurrence entre le marché des résidences secondaires (renforcée par l'effet Airbnb) et le marché locatif privé, difficulté pour pérenniser certaines activités commerciales, impact en matière d'emplois à améliorer (création d'un événement culturel hors saison, partenariat avec LUMA autour de l'économie créative, taxe spécifique sur les locations saisonnières...).

Comment améliorer l'ancrage local de la fondation LUMA ?

La fondation LUMA va fortement impacter le fonctionnement et la visibilité de la commune à l'échelle internationale (300.000 à 400.000 visiteurs potentiels). Laboratoire de la vie culturelle de demain, cet ambitieux projet architectural et culturel est une chance à condition **d'approfondir et d'améliorer l'ancrage local** de ce projet. A titre d'illustration, la clientèle LUMA (plutôt des personnes à fort pouvoir d'achat) générera des besoins en hébergement spécifique mais aussi en services nouveaux qui vont créer de l'emploi : conciergerie / VTC / entretien / visites... Ce sont ces besoins et services nouveaux qu'il faut dès à présent anticiper et préparer.

En articulation avec LUMA, d'anciennes friches (12 hectares en entrée sud-ouest de la ville à dix minutes à pied du centre) vont être réhabilitées et dédiées à l'économie créative et culturelle.

L'artisanat, vecteur de revitalisation ?

Aujourd'hui, certains pieds d'immeuble ne sont pas occupés du fait notamment des prix des loyers trop élevés (phénomène amplifié par l'effet « inflationniste » de LUMA). Il est donc difficile pour de nombreux commerçants d'avoir une activité pérenne et rentable sur l'année, difficultés amplifiées par la forte saisonnalité touristique. Un des principaux enjeux pour la commune serait donc de mettre en place un outil d'intervention et de régulation public pour les commerces. Via le droit de préemption commercial, l'objectif serait de faire revenir des commerçants (en régulant les loyers), mais aussi des **artisans** et des **métiers d'art** dans le centre. La candidature d'Arles au label ville et métier d'art s'inscrit dans la même logique.

SYNTHESE

Encadrer et améliorer le parc de logement

Trouver un équilibre entre logements pour les résidents, l'hébergement touristique et l'accueil des travailleurs saisonniers.

Lutter contre l'habitat indigne et la déqualification des petites copropriétés.

Réduire la vacance par l'opération de restauration immobilière et la mise en place de la taxe sur les logements vacants.

Maintenir l'activité commerciale du centre-ville

Pérenniser des activités commerciales actuellement saisonnières.

Faire revenir des commerçants dans le centre par un droit de préemption commerciale et par la régularisation des loyers.

Mettre l'artisanat et les métiers d'art au cœur de la redynamisation du centre-ville.

Développer un tourisme à l'année sans « muséifier » le centre-ancien

Accroître la durée de la saison touristique par des événements culturels hors saison

Développer des offres à court séjour pour la saison creuse.

Approfondir le partenariat avec la Fondation LUMA pour anticiper les nouveaux besoins en termes de services.

Réorganiser l'accès au centre

Bénéficier du projet de contournement de la N113 pour repenser l'espace de stationnement et d'accès au centre-ville et ses quartiers.

Réorganiser les espaces de stationnements en fonction des différents usagers (résidents, travailleurs, touristes, etc.).

Aménager et sécuriser les espaces dédiés aux piétons, cyclistes.

REFERENCES

Institutions et personnes rencontrées

Ville d'Arles : David GRZYB adjoint délégué à l'économie et à l'emploi, délégué à l'urbanisme, vice-président de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Principaux documents consultés

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (novembre 2015)

PLU d'Arles (mars 2017)

Elaboration du 2^{ème} PLH de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (avril 2016)

SCOT de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (février 2017)

Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

